



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE GRIGNON
SAVOIE

Arrêté n°2026- 098

Permis de Construire de Maison Individuelle (PCMI)

ARRETE PORTANT ANNULATION D'UNE AUTORISATION PRONONCEE PAR LE MAIRE AU
NOM DE LA COMMUNE

Description de la demande	Référence du dossier
Nom et adresse du demandeur : SOUKIASSIAN Artiom 113 Chemin des Sallines 73200 ALBERTVILLE Autre demandeur : KHATCHATRIAN Hripsime -	Dossier n° PC07313024D1001
Adresse des travaux : Impasse Joseph Martin 73200 Grignon Référence(s) cadastrale(s) : 0A-3565, 0A-4165	
Nature des travaux : Construction d'une maison individuelle Destination : Habitation	

Le Maire de Grignon,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la demande du titulaire de l'autorisation susvisée du 20/07/2026, par laquelle il déclare renoncer à l'exécution des travaux ci-dessus ;

ARRETE

Article 1 :

Le Permis de Construire de Maison Individuelle (PCMI) n°07313024D1001 délivré le 27/05/2024 est **ANNULE**.

Fait à Grignon, le 10 aout 2026
Le Maire, François RIEU



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Transmis au Préfet le : /08/2026

La présente décision est transmise au Pôle Urbanisme Arlysère.

INFORMATIONS PARTICULIERES

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.